

# LES CAHIERS DE L'IGAC



## LA QUESTION DES INSTITUTIONS AU CŒUR DU DEBAT DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE : NEO-INSTITUTIONNALISME ET CRISE POLITIQUE IVOIRIENNE

Par :  
**Auguste BINAM**  
Socio-politiste  
[augusteb@yahoo.fr](mailto:augusteb@yahoo.fr)

La situation politique sous tension en Côte d'Ivoire depuis plus d'une décennie interpelle les grilles d'analyse de la science politique. On sait toutes les difficultés que le continent africain pose aux concepts des sciences sociales importés d'ailleurs précisément d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Sans refaire le débat sur l'adaptabilité des notions de démocratie, de gouvernance et des normes élaborées dans d'autres contextes historiques, il apparaît clairement que la crise politique en Côte d'Ivoire met à l'épreuve les spécialistes de l'Afrique. Ces derniers sont plus que jamais sommés de réinterroger les grilles de lecture en vigueur. Il faut dire que les péripéties politiques de la Côte d'Ivoire s'inscrivent dans le prolongement

des contradictions inhérentes à la succession du Président Houphouët Boigny remplacé par Henri Konan Bédié en 1993. Ces contradictions soulignent la cassure suscitée par le concept d'ivoirité sous le coup duquel tombe la candidature de l'ancien Premier Ministre Alassane Dramane Ouattara. Le coup d'Etat du général Gueï en décembre 1999, l'élection de Laurent Gbagbo en 2000, la rébellion engagée le 19 septembre 2002 par les Forces Nouvelles de Guillaume Soro exacerbent les lignes de fracture. Ni les accords de Marcoussis en 2003, pas plus que ceux d'Accra I, II, III n'enrayent la spirale conflictuelle. Il faut attendre le 4 mars 2007 pour que naisse un espoir d'apaisement avec la nomination de Guillaume Soro comme Premier Ministre.

L'élection présidentielle tenue en 2010 après plusieurs reports, fait état de l'absence de consensus réel entre les différents protagonistes. Les résultats du Conseil Constitutionnel proclamant Laurent Gbagbo vainqueur, et ceux de la Commission électorale indépendante qui font d'Alassane Ouattara le nouveau Président ivoirien, confirment la permanence de la crise.

Le propos du présent texte ne vise pas à distribuer des bons ou de mauvais points aux protagonistes de cette crise. Il s'agit de façon plus modeste de revisiter la question des institutions dans le débat démocratique en Afrique en prenant la crise ivoirienne pour point d'observation. A cet égard, on se demande de quel secours peut être le néo-institutionnalisme. En partant de l'approche de March et Olsen<sup>1</sup>, on souscrit à l'idée selon laquelle l'organisation de la vie politique fait une différence<sup>2</sup>. La problématique abordée est celle du jeu des acteurs autour des institutions, que constituent la Commission électorale

indépendante, le Conseil constitutionnel et les organisations internationales.

En gardant présent à l'esprit le souci d'éviter toute approche normative, l'analyse se déploie suivant deux axes. Le premier examine les modalités d'une prise en compte pertinente de la crise politique ivoirienne par le néo-institutionnalisme. Le second interroge le lien entre institutions et jeux d'acteurs et place de plein pied le politiste dans un versant néo-institutionnaliste de choix rationnel.

### *1- Pour une prise en compte pertinente de la crise politique ivoirienne par le néo-institutionnalisme*

Ici, il s'agit de voir dans quelle mesure la crise ivoirienne peut se lire avec les lunettes du néo-institutionnalisme. Autrement, que suggère en terme analytique le néo-institutionnalisme à propos des tensions politiques en Côte-d'Ivoire ?

En effet, la crise ivoirienne fournit un matériau que le politiste ne peut utilement exploiter s'il ne s'approprie les approches de la science politique telle que celle du néo-institutionnalisme.

Prendre en compte cette crise dans la perspective du néo-institutionnalisme, conduit à souligner la place des

---

<sup>1</sup> March, J. G., Olsen, J. P., (1984), " The New Institutionalism: organizational factors in political life ", in *American Political Science Review*, Vol. 78, pp. 734-749

<sup>2</sup> Nicolas Freymond, La question des institutions dans la science politique contemporaine : l'exemple du néo-institutionnalisme, TRAVAUX DE SCIENCE POLITIQUE, Nouvelle série, n° 15

institutions comme clé de compréhension de la situation politique en Côte d'Ivoire. Ces institutions rendent compte d'un contexte historique sur lequel s'adosent les processus politiques. Ceci fonde l'analyste à saisir les institutions comme un déterminant majeur des trajectoires de la crise politique ivoirienne.

*-Le poids des institutions sur la carrière politique des acteurs*

La constitutionnalisation du concept d'Ivoirité par le Président Bédié en 1994, et le maintien des dispositions y afférentes lors des lois votées sous le régime du général Gueï avant l'élection de 2000, contrarie les ambitions présidentielles d'Alassane Ouattara. L'inéligibilité de ce dernier au scrutin présidentiel de 1995 suite à la révision du code électoral, et l'admission de Laurent Gbagbo à concourir attestent du caractère contraignant des institutions sur les acteurs.

La capacité des institutions à structurer le champ politique ivoirien fait écho à la question du degré d'institutionnalisation des règles du jeu. De ce point de vue, force est de constater, que les institutions restent en amont de la définition du trajet politique qu'empruntent les acteurs. Le cas du Président Gbagbo est illustratif à plus d'un titre. Son éligibilité au plan constitutionnel en 2000 permet de saisir

les institutions comme variable dépendante de la compétition pour le pouvoir politique. L'exclusion dans le même temps d'Alassane Ouattara et d'Henri Konan Bédié de la course cette année là, autant que leur admission à concourir en 2010 confirme la prévalence de certains aménagements institutionnels<sup>3</sup>. La prise de parti des concurrents du Président Gbagbo en faveur d'une transformation institutionnelle prouve à quel point ces leaders ont conscience du primat des institutions sur l'évolution d'une carrière politique.

La prééminence du Conseil constitutionnel reste sauve au terme du scrutin présidentiel du 28 novembre 2010, ce, en dépit de la contestation par Alassane Ouattara des résultats proclamés par cette instance. Le politiste se doit d'être particulièrement attentif à la lettre de prestation de serment que l'ex Premier Ministre transmet à ce Conseil. Cette lettre met en évidence la polyarchie selon le principe d'associé/rivaux énoncé par Robert Dahl. En même temps, elle confirme le Conseil constitutionnel comme canevas institutionnel incontournable. Du point de vue néo-institutionnaliste de March et Olsen, on peut dire que cette institution transcende les préférences

---

<sup>3</sup> Mamoudou Gazibo, « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse comparée des processus de démocratisation », *Politique et Sociétés*, vol. 21, n° 3, 2002, p. 147,

politiques et la rivalité des deux qualifiés du second tour que sont Gbagbo et Ouattara.

Cette mise en perspective néo-institutionnaliste de l'impact de la formule constitutionnelle cristallisant le conflit entre pro et anti Ouattara, établit le constat non pas d'un attachement des leaders aux structures politiques formelles. Mais plutôt d'une aptitude des institutions à réguler les comportements des acteurs.

Le potentiel analytique de la science politique sur la crise ivoirienne se perçoit à l'aune d'un néo-institutionnalisme très éclairant au sujet du conditionnement des leaders par le contexte institutionnel. Pour ainsi dire, les institutions créées prennent vie telle que l'illustre le Conseil constitutionnel.

Autrement, l'institutionnalisme historique de March et Olsen évoqués précédemment met l'accent sur les contingences du poids institutionnel sur l'action politique en Côte d'Ivoire. Dès lors, il devient difficile aux leaders des formations partisans de faire abstraction des normes en vigueur au plan légal quand bien même ils les contestent. Même le déplacement - au terme des accords de Prétoria- du problème de l'éligibilité du paradigme de l'exclusion à celui de l'inclusion, ne remet pas en cause la centralité des institutions assurant la coordination du jeu politique.

La prééminence de la constitution montre la force d'une formule institutionnelle avant et après la révision de l'article 35, qui assombrissait l'horizon politique d'Alassane Ouattara.

Le versant historique du néo-institutionnalisme apporté à la crise ivoirienne a le mérite de clarifier les effets contraignants du contexte institutionnel de la Côte d'Ivoire sur le comportement de sa classe politique. Pourtant, la perspective historico-institutionnaliste laisse en rade la dimension stratégique et utilitaire présente dans l'institutionnalisme de choix rationnel. C'est en se fondant sur le néo-institutionnalisme qu'on en arrive à appréhender les liaisons entre institutions et jeux d'acteurs au cœur de la crise politique ivoirienne.

## *2- Les jeux d'acteurs autour des institutions au miroir d'un néo-institutionnalisme du choix rationnel*

Sous l'angle d'un néo-institutionnalisme du choix rationnel, les jeux d'acteurs autour des institutions en Côte d'Ivoire rendent compte des stratégies développées par les hommes politiques pour retourner en leur faveur le contexte institutionnel. Cette manœuvre stratégique a consisté pour le Président Laurent Gbagbo à en appeler au respect de la Constitution

quand bien même l'article 35 en son alinéa 3 disqualifiait toute candidature à la présidentielle d'Alassane Ouattara. L'instrumentalisation stratégique de la Constitution fonde l'argument de refus de la révision dudit article.

En partant de l'hypothèse de l'institutionnalisme des choix rationnels tel que développé par Joseph Colomer, on établit le constat que le camp du FPI détenteur du pouvoir génère un rapport de force à partir des textes réglementaires. Les manifestations des mouvements de la « jeunesse patriote » pro Gbagbo dénonçant les violations de la Constitution par les Accords de Marcoussis, obéissent à une logique d'appropriation instrumentale des institutions, tout comme la nomination vivement contestée par les autres partis, à Paris de M. Seydou Elimane Diarra au poste de premier ministre à Paris le 26 janvier 2003 par Gbagbo. L'angle du néo-institutionnalisme de choix rationnel permet de relever que l'attachement du chef de l'Etat ivoirien aux procédures institutionnelles tient aux occasions de gain politique qu'elle offre à son camp.

Au regard de l'institutionnalisme de choix rationnel, on comprend à qui profitent les fonctions institutionnelles en Côte d'Ivoire où le Président Gbagbo use à souhait de calculs stratégiques, qui transforment les institutions en gages de la pérennité au

pouvoir. On l'a vu avec la proclamation en sa faveur, des résultats de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010 au niveau du Conseil constitutionnel.

Le dévolu jeté par Alassane Ouattara sur des instances le reconnaissant vainqueur comme la Commission électorale indépendante (CEI) l'ONU et la CDEAO, participe d'une stratégie de réduction du coût des transactions politiques avec les institutions nationales sous le contrôle de son adversaire. L'instrumentalisation que fait le candidat Ouattara des pressions de ce qu'on appelle la communauté internationale – du point de vue de l'institutionnalisme du choix rationnel – renvoie à ce que Lacroix appelle « *le rapport du professionnel de la politique à l'institution (...)* »<sup>4</sup>.

Le néo-institutionnalisme du choix rationnel projette un éclairage sur la manière dont les leaders poursuivent leurs intérêts en se fondant sur les institutions. Le Président Gbagbo procède à une présentation de soi, qui renvoie à une métaphore de l'intérêt telle que la conçoit Richards Smith. C'est suivant cette métaphore de l'intérêt qu'il revendique le statut de patriote face à son adversaire Alassane Ouattara étiqueté comme

---

<sup>4</sup> Lacroix, B., (1992), " Le politiste et l'analyse des institutions : Comment parler de la présidence de la République ", in Lacroix, B., Lagroye, J. (sous la direction de) *Le Président de la République : usages et genèses d'une institution*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris

l'homme des puissances occidentales. L'appel du Président reconnu par la CEI et l'ONU à la Communauté internationale rend compte d'une quête de légitimité par les institutions supra-nationales. La métaphore de l'intérêt qu'il convoque fait écho à celle du représentant des Nations Unies, de l'Union européenne et des capitales occidentales.

On est en plein dans le conflit des interactions institutionnelles entre instances nationales et internationales.